

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-52 du 14 Février

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale de l'intérim du Camarade Frédéric AFFO, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pour compter du 12 Février 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 12 Février 1985 le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, pendant l'absence du Camarade Frédéric AFFO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 14 Février 1985

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6  
MAEC-MISPAT 10 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE-6 IGE 4 BN-DAN 4  
DCCT-ONEPI-Gde ChanC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-